
Rapport du Président

Proposition de prêt et don

République démocratique du Congo

Autonomisation par la valorisation de l'entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient (AVENIR)

Numéro du projet: 2000003920

Cote du document: EB 2022/137/R.36

Point de l'ordre du jour: 16 iii) b)

Date: 25 novembre 2022

Distribution: Publique

Original: Français

POUR: APPROBATION

Mesures à prendre: Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 64.

Questions techniques:

Sana F. K. Jatta

Directeur régional par intérim
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: s.jatta@ifad.org

Valantine Achancho

Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: v.achancho@ifad.org

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Carte de la zone du projet | ii |
| Résumé du financement | iii |
| I. Contexte | 1 |
| A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA | 1 |
| B. Enseignements à retenir | 2 |
| II. Description du projet | 2 |
| A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles | 2 |
| B. Composantes, résultats et activités | 3 |
| C. Théorie du changement | 3 |
| D. Alignement, appropriation et partenariats | 4 |
| E. Coût, avantages et financement | 4 |
| III. Gestion des risques | 9 |
| A. Risques et mesures d'atténuation | 9 |
| B. Catégorie environnementale et sociale | 11 |
| C. Classement au regard des risques climatique | 11 |
| D. Soutenabilité de la dette | 11 |
| IV. Exécution | 11 |
| A. Cadre organisationnel | 11 |
| B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication | 12 |
| C. Plans d'exécution | 12 |
| V. Instruments et pouvoirs juridiques | 13 |
| VI. Recommandation | 13 |

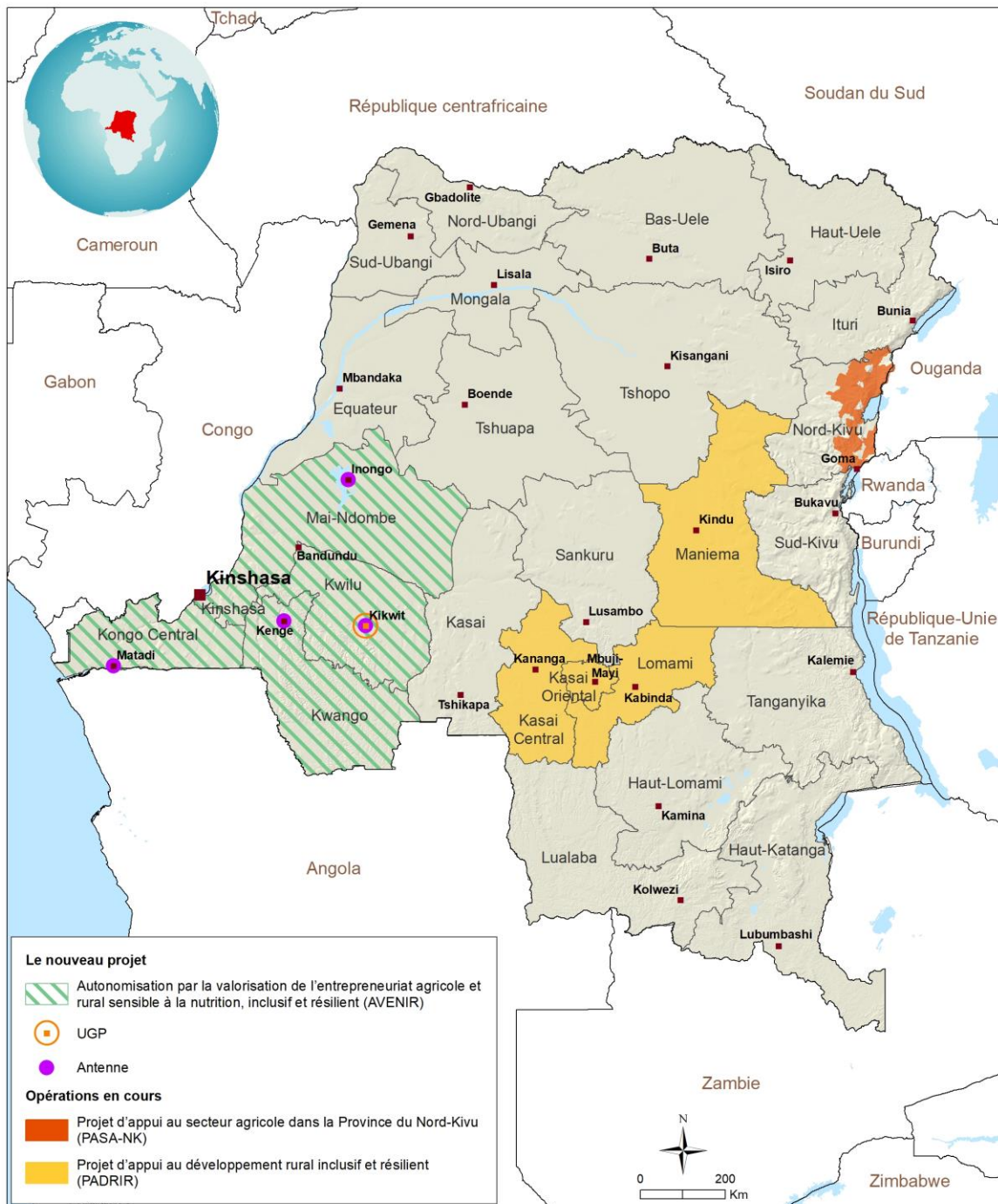
Appendices

- I. Accord de financement négocié (le document sera mis à disposition avant la session)
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

Équipe d'exécution du projet

| | |
|--------------------------------------|---------------------------------|
| Directeur régional: | Sana F. K. Jatta |
| Directeur de pays: | Valantine Achancho |
| Responsable technique: | Nadhem Mtimet |
| Responsable des finances: | Radu Damianov |
| Spécialiste climat et environnement: | Philip Audebert |
| Juriste: | Adriana Lucia Jauregui Zabalaga |

Carte de la zone du projet.



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

Carte établie par le FIDA | 30-06-2022

Résumé du financement

| | |
|---|---|
| Institution initiatrice: | FIDA |
| Emprunteur/bénéficiaire: | République démocratique du Congo |
| Organisme d'exécution: | Ministère de l'agriculture |
| Coût total du projet: | 213,5 millions d'USD |
| Montant du prêt du FIDA: | 45,2 millions d'USD |
| Conditions du prêt du FIDA: | 32,56 millions d'USD sous forme de prêt extrêmement concessionnel 8,14 millions d'USD sous forme de prêt particulièrement concessionnel 4,5 millions d'USD sous forme de prêt consenti à des conditions ordinaires, assorti d'un délai de remboursement d'une durée au choix de l'emprunteur de maximum 35 ans, y compris un différé d'amortissement au choix de l'emprunteur de maximum 10 ans, à un taux d'intérêt correspondant au taux de référence du FIDA majoré d'une marge variable |
| Cofinanceurs: | Agence française de développement (AFD) Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) Institutions financières nationales (banques et institutions de microfinance) |
| Montant du cofinancement: | AFD: 50 millions d'EUR (équivalant approximativement à 53,5 millions d'USD) CAFI: 40,0 millions d'USD Institutions financières partenaires: 31,9 millions d'USD |
| Conditions du cofinancement: | AFD: 40 millions d'EUR sous forme de prêt souverain concessionnel et 10 millions d'EUR sous forme de don CAFI: 100% sous forme de don Institutions financières partenaires: prêt consenti à des taux négociés avec les bénéficiaires |
| Contribution de l'emprunteur/du bénéficiaire: | 19,0 millions d'USD sous forme de contributions en nature et d'exonérations de taxes et impôts sur les biens et services |
| Contribution des bénéficiaires: | 6,9 millions d'USD sous forme d'autofinancement et de contributions en nature |
| Déficit de financement: | 17,1 millions d'USD |
| Montant du financement climatique apporté par le FIDA: | 8,98 millions d'USD |
| Institution coopérante: | FIDA |

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. La République démocratique du Congo figure parmi les pays en situation de fragilité du fait: i) de la faible capacité des services publics; ii) de la décentralisation récente qui n'a pas permis d'éviter une concentration accrue du pouvoir au niveau central; iii) de la dislocation des services socioéconomiques de base; iv) d'un secteur privé formel peu dynamique; v) d'une société civile peu organisée; vi) de la faiblesse de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et du respect des droits humains; vii) du faible niveau d'investissement public.
2. En 2021, la population était estimée à 107 millions de personnes, dont environ 55% habitaient en milieu rural et 73% vivaient avec moins de 1,90 USD par jour, plaçant la République démocratique du Congo au troisième rang des pays les plus pauvres au monde.
3. L'agriculture ne fait pas l'objet d'investissements publics adéquats, l'économie étant dominée par l'exploitation minière et forestière. Les nombreux conflits qui ont touché la République démocratique du Congo pendant des décennies ont entraîné un déclin de l'économie. Les zones rurales sont très enclavées, ce qui rend les connexions vers les marchés urbains difficiles et coûteuses.
4. Le Plan national stratégique de développement pour 2019-2023 intègre la vision d'avenir de l'étude prospective de la République démocratique du Congo à l'horizon 2040, les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine.
5. Les plateformes nationales de la société civile comme la Confédération des producteurs agricoles du Congo, la Confédération paysanne du Congo et le Réseau national des associations des femmes rurales sont impliquées dans la promotion de l'agriculture familiale.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

6. **Genre.** Les femmes, qui représentent 52% de la population, ont un accès limité aux moyens de production en zone rurale. Malgré leur charge de travail, elles participent peu aux instances de décision et sont souvent discriminées en matière d'accès à l'éducation.
7. **Les populations autochtones,** qui représentent environ 1% de la population totale et 20% des habitants de la province de Maï-Ndombé, vivent essentiellement de ressources forestières et sont fortement discriminées.
8. **Les personnes vivant avec un handicap** sont victimes de stigmatisation et de violence. En 2021, le Sénat a adopté une loi protégeant et promouvant les droits de ces personnes.
9. **Les jeunes** (15-35 ans) font partie des groupes les plus touchés par le chômage (19% de la population active) et sont extrêmement vulnérables à la radicalisation et à la migration économique vers les villes ou à l'étranger.
10. **Enjeux nutritionnels.** Près de 27,3 millions de personnes sont en proie à une insécurité alimentaire aiguë¹. Dans les zones rurales, 43% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 8% de malnutrition sévère.
11. **Climat et environnement.** Le projet « Autonomisation par la valorisation d'un entrepreneuriat agricole et rural sensible à la nutrition, inclusif et résilient » (AVENIR) contribuera à remédier à la déforestation en collaboration avec les

¹ Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, 2021.

organisations des populations autochtones, et favorisera la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'introduction de cultures pérennes.

12. Conformément aux engagements en matière de transversalisation, le projet été validé comme:

- incluant un financement climatique;
- tenant compte des enjeux nutritionnels;
- axé sur les jeunes; incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

Justification de l'intervention du FIDA

13. Compte tenu de la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, le projet permettra de répondre à la forte demande de denrées des marchés urbains en évitant le recours aux importations de produits alimentaires². Il contribuera à rehausser durablement le niveau de production agricole des zones ciblées et à désenclaver ces zones. Le FIDA apportera son expérience en matière de soutien à l'agriculture paysanne, d'appui à l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes et d'accompagnement des systèmes de financement décentralisés.

B. Enseignements à retenir

14. Les projets antérieurs ont eu des effets positifs sur la productivité agricole, mais la commercialisation a été négligée, d'où l'absence d'impact significatif sur les revenus³. Les investissements réalisés au titre du présent projet viseront donc différents maillons en aval des filières agricoles.
15. Les faibles capacités constatées dans le cadre des projets antérieurs n'ont pas permis d'assurer un pilotage optimal. Les membres de l'équipe seront recrutés de manière compétitive et signeront avec l'unité de gestion du projet (UGP) des contrats axés sur la performance, conformément aux nouvelles directives du Gouvernement de la République démocratique du Congo.
16. Le projet permettra de valoriser les enseignements positifs tirés d'autres interventions, comme la démarche d'incubation adoptée dans le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes au Cameroun, le système de financement à coûts partagés testé en Gambie, au Ghana, au Mali, au Nigéria et au Togo et l'approche territoriale intégrée appliquée au Niger.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

17. **L'objectif global** du projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la nutrition des populations rurales des provinces entourant Kinshasa. **Son objectif de développement** est de soutenir une transformation durable de l'agriculture familiale et une meilleure gestion des ressources naturelles afin de contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques, à l'amélioration des revenus et à la diversité alimentaire des ménages ruraux.
18. **Zone d'intervention.** Le projet sera mené dans les provinces du Kongo central, du Kwango, du Kwilu et de Maï-Ndombé et dans la périphérie agricole de Kinshasa. Les critères de sélection de ces bassins reposeront sur: i) le niveau de pauvreté et le taux de malnutrition; ii) l'existence de sites agricoles pouvant être exploités durablement; iii) le potentiel de l'entrepreneuriat rural.
19. **Groupes cibles.** Le projet ciblera directement 450 000 ménages, soit 2 millions de personnes, dont au moins 50% de femmes, 50% de jeunes, 5% de personnes

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Union européenne et Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, 2022. Profil des systèmes alimentaires – République démocratique du Congo.

³ Rapports d'achèvement du Programme d'appui aux pôles d'approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers et du Programme intégré de réhabilitation de l'agriculture dans la province du Maniema.

vivant avec un handicap et 0,5% d'autochtones (dont au moins 20% de la province de Maï-Ndombé). Le projet ciblera les petits exploitants vulnérables qui ont peu voire qui n'ont pas accès au foncier ou qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

B. Composantes, résultats et activités

Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable

20. **Sous-composante 1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires.** À partir de plans simplifiés d'aménagement du territoire, cette sous-composante prévoit: i) la sécurisation de 250 000 hectares de forêts communautaires; ii) le développement de l'agroforesterie et de la production durable de charbon à partir d'essences à croissance rapide; iii) l'établissement de plans de cogestion des pêches.
21. **Sous-composante 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables.** Cette sous-composante comprend: i) la production de matériel génétique amélioré; ii) la mise en place de champs-écoles paysans; iii) le développement de la mécanisation agricole à petite échelle.
22. **Sous-composante 1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs.** Cette sous-composante est axée sur: i) l'agriculture tenant compte de la nutrition et les pratiques alimentaires saines (jardins de case, foyers améliorés, postes d'eau autonomes); ii) la transformation et la commercialisation de produits agropastoraux (aliments à haute valeur nutritive pour les jeunes enfants); iii) l'alphabétisation fonctionnelle et la sensibilisation aux questions de genre et à la violence domestique.
23. **Sous-composante 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural.** Cette sous-composante comprend: i) des activités de formation ou d'incubation entrepreneuriale à l'intention de 3 000 personnes (jeunes et femmes); ii) le développement de produits financiers adaptés; iii) un système de financement à coûts partagés (40% sous forme de don, 10% sous forme d'autofinancement et 50% sous forme de prêt octroyé par les institutions financières).

Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux

24. **Sous-composante 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques.** Au titre de cette sous-composante, il est prévu de construire ou de remettre en état: i) sept marchés de demi-gros et 14 marchés de collecte; ii) 15 ports fluviaux; iii) 670 kilomètres de tronçons défectueux de pistes pour désenclaver les bassins de production.
25. **Sous-composante 2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques.** Cette sous-composante prévoit: i) la mise en place de 21 cadres de concertation interprofessionnelle intégrant un système d'information sur les marchés; ii) la création de comités locaux pour l'entretien des routes; iii) l'appui aux organisations de producteurs ayant des activités marchandes autour et au sein des marchés.

Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

26. Elle regroupe les activités de coordination et gestion du projet et les activités de suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs.

C. Théorie du changement

27. La République démocratique du Congo est caractérisée par un contexte de fragilité lié: i) à plus de trois décennies de conflits armés assortis de déplacements de populations massifs; ii) au manque d'investissements publics dans le secteur agricole et les services sociaux de base; iii) à un niveau de corruption élevé;

iv) à une décentralisation peu opérationnelle; v) aux faibles capacités des équipes de projet, de la société civile et de l'administration.

28. Les systèmes de production agrosylvopastoraux ne répondent ni à la demande croissante des zones urbaines en produits agricoles ni aux besoins nutritionnels des populations rurales, et ce en raison: i) d'une faible productivité; ii) de l'absence d'investissements productifs tenant compte de l'environnement; iii) d'un accès limité aux intrants agricoles; iv) d'un accès au foncier peu inclusif; v) d'habitudes alimentaires inadéquates et du faible niveau d'éducation des femmes; vi) des difficultés d'accès au financement agricole; vii) de l'enclavement des zones de production.
29. Le projet financera: i) l'aménagement des agrosystèmes; ii) l'amélioration de la productivité de l'agriculture familiale; iii) la promotion de l'entrepreneuriat agricole et rural des femmes et des jeunes; iv) le désenclavement des bassins de production; v) le renforcement des capacités des acteurs; vi) l'application des politiques existantes visant à promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes et la représentation des ruraux pauvres dans les instances de décision locales.

D. Alignement, appropriation et partenariats

30. **Cohérence avec les objectifs de développement durable.** Le projet contribuera à la réduction de la pauvreté (objectif de développement durable n° 1), à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (objectif de développement durable n° 2), à la réduction de la déforestation (objectif de développement durable n° 15) et à l'augmentation des capacités d'adaptation des ménages ruraux aux effets négatifs des changements climatiques (objectif de développement durable n° 13), à l'émergence d'un environnement favorable à un entrepreneuriat rural inclusif (objectif de développement durable n° 5), le tout en vue de contribuer à la création d'emplois (objectif de développement durable n° 8).
31. **Appropriation nationale.** Le projet est conforme au Plan national stratégique de développement pour 2019-2023.
32. **Cohérence avec les politiques et priorités du FIDA.** Le projet est en phase avec: i) le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025 ; (ii) le protocole d'entente entre l'Agence française de développement (AFD) et la République démocratique du Congo (2022-2025); ii) les axes stratégiques définis dans le cadre de la Douzième reconstitution des ressources du FIDA; iii) le programme d'options stratégiques pour le pays (2019-2024).
33. **Harmonisation et partenariats.** Les interventions seront complémentaires aux autres initiatives relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le projet contribuera au deuxième axe du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2020-2024. Un protocole de collaboration sera signé avec l'AFD.

E. Coût, avantages et financement

34. Le déficit de financement de 17,1 millions d'USD pourra être financé dans le cadre de cycles ultérieurs du Système d'allocation fondé sur la performance ou dans celui du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (selon des conditions de financement à définir et sous réserve des procédures internes et de l'approbation ultérieure du Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.
35. La composante 1 du projet, « Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural durable », relève partiellement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique est estimé à 8,98 millions d'USD.

Coût du projet

36. Le coût total du projet, y compris les dépenses liées aux imprévus, s'établit à 213,5 millions d'USD pour une période de sept ans. Les coûts de base s'élèvent à 202,9 millions d'USD. Les taxes correspondent à 18,3 millions d'USD (8,6%). Le coût des investissements et les coûts récurrents s'élèvent respectivement à 188,7 millions d'USD (93%) et à 14,2 millions d'USD (7%). Les montants pour imprévus physiques et financiers s'élèvent respectivement à 2,8 millions d'USD et à 7,8 millions d'USD.
37. Les coûts de base sont répartis comme suit: 115,2 millions d'USD (57%) au titre de la composante 1 (« Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural »); 72,0 millions d'USD (35%) au titre de la composante 2 (« Désenclavement et marchés territoriaux »); 15,7 millions d'USD (8%) au titre de la composante 3 (« Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs »).

Tableau 1
Coût du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

| Composante /sous composante | Prêt extrêmement concessionnel du FIDA | | Prêt particulièrement concessionnel du FIDA | | Prêt ordinaire du FIDA | | Autres cofinanciers | | | | | | Bénéficiaires | | | Emprunteur/bénéficiaire | | | Déficit de financement | | Total | | |
|---|---|-------------|--|------------|---------------------------|------------|---------------------|-------------|----------------------------|-------------|-----------------|-------------|----------------------------------|---------------------------------|------------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------|---------------------------|-----------------|-------------|------------------|--------------|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | AFD | | Secteur privé financier | | CAFI | | Contribu- tions monétaires | Contribu- tions en nature | % | Contribu- tions monétaires | Contribu- tions en nature | % | Montant | % | Montant | % | |
| | | | | | | | Montant | % | Montant | % | Montant | % | | | | | | | | | | | Montant |
| Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires | 2 409,5 | 11,9 | 556,0 | 2,7 | 370,7 | 1,8 | - | - | - | - | 15 185,8 | 74,9 | - | - | - | - | - | 1 742,5 | 8,6 | - | - | 20 264,5 | 9,5 |
| 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables | 4 262,9 | 26,7 | 1 318,2 | 8,2 | 1 054,5 | 6,6 | - | - | - | - | 8 168,3 | 51,1 | 421,6 | 82,2 | 3,1 | - | - | 675,9 | 4,2 | - | - | 15 983,5 | 7,5 |
| 1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs | 1 482,4 | 19,0 | 395,3 | 5,1 | 98,8 | 1,3 | 2 261,9 | 29,0 | - | - | 2 672,0 | 34,2 | - | - | - | - | - | 892,3 | 11,4 | - | - | 7 802,8 | 3,7 |
| 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural | 10 026,2 | 13,8 | 3 132,7 | 4,3 | 1 698,0 | 2,3 | 7 718,2 | 10,7 | 31 875,0 | 44,0 | 11 173,9 | 15,4 | 6 375,0 | - | 5,9 | - | - | 421,6 | 0,6 | - | - | 72 420,5 | 33,9 |
| Sous-total | 18 181,0 | 15,6 | 5 402,2 | 4,6 | 3 222,0 | 2,8 | 9 980,1 | 8,6 | 31 875,0 | 27,4 | 37 200,0 | 31,9 | 6 796,6 | 82,2 | 3,2 | - | - | 3 732,3 | 3,2 | - | - | 116 471,4 | 54,5 |
| Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques | 9 019,3 | 12,6 | 1 294,6 | 1,8 | 108,5 | 0,2 | 31 925,9 | 44,6 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 12 870,7 | 18,0 | 16 311,3 | 22,8 | 71 530,3 | 33,5 |
| 2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques | 586,3 | 6,3 | 351,8 | 3,8 | 703,5 | 7,6 | 5 672,2 | 61,3 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 229,5 | 13,3 | 703,5 | 7,6 | 9 246,8 | 4,3 |
| Sous-total | 9 605,6 | 11,9 | 1 646,4 | 2,0 | 812,0 | 1,0 | 37 598,0 | 46,5 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 14 100,3 | 17,5 | 17 014,8 | 21,1 | 80 777,1 | 37,8 |
| Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1. Coordination et gestion du projet | 4 662,5 | 33,4 | - | - | 466,0 | 3,3 | 5 230,9 | 37,5 | - | - | 2 800,0 | 20,1 | - | - | - | - | - | 794,9 | 5,7 | - | - | 13 954,3 | 6,5 |
| 3.2. Suivi-évaluation, communication et gestion des connaissances | 110,9 | 4,7 | 1 091,4 | 46,4 | - | - | 691,0 | 29,4 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 276,6 | 11,8 | 180,0 | 7,7 | 2 349,8 | 1,1 |
| Sous-total | 4 773,4 | 29,3 | 1 091,4 | 6,7 | 466,0 | 2,9 | 5 921,9 | 36,3 | - | - | 2 800,0 | 17,2 | - | - | - | - | - | 1 071,4 | 6,6 | 180,0 | 1,1 | 16 304,2 | 7,6 |
| Total | 32 560,0 | 15,2 | 8 140,0 | 3,8 | 4 500,0 | 2,1 | 53 500,0 | 25,1 | 31 875,0 | 14,9 | 40 000,0 | 18,7 | 6 796,6 | 82,2 | 3,2 | - | - | 18 904,0 | 8,9 | 17 194,8 | 8,1 | 213 552,7 | 100,0 |

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

| Catégorie de dépenses | Prêt extrêmement concessionnel du FIDA | | Prêt particulièrement concessionnel du FIDA | | Prêt ordinaire du FIDA | | Autres cofinanciers | | | | | | Bénéficiaires | | | Emprunteur/bénéficiaire | | | Déficit de financement | | Total | | | |
|--|--|-------------|---|------------|------------------------|------------|---------------------|-------------|-------------------------|-------------|-----------------|-------------|--------------------------|-------------------------|------------|--------------------------|-------------------------|------------|------------------------|------------|------------------|--------------|---------|---|
| | Montant | % | Montant | % | Montant | % | AFD | | Secteur privé financier | | CAFI | | Contributions monétaires | Contributions en nature | | Contributions monétaires | Contributions en nature | | Montant | % | Montant | % | | |
| | | | | | | | Montant | % | Montant | % | Montant | % | | Montant | % | | Montant | % | | | | | Montant | % |
| I. Dépenses d'investissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Études | 324,0 | 13,2 | 272,5 | 11,1 | 5,1 | 0,2 | 872,5 | 35,6 | - | - | 154,1 | 6,3 | - | - | - | | 429,4 | 17,5 | 396,2 | 16,1 | 2 453,8 | 1,1 | | |
| 2. Travaux | 7 562,0 | 11,5 | 1 174,8 | 1,8 | 103,3 | 0,2 | 28 351,7 | 43,0 | - | - | 2 349,0 | 3,6 | - | - | - | | 11 528,7 | 17,5 | 14 809,0 | 22,5 | 65 878,5 | 30,8 | | |
| 3. Équipements et matériel | 614,2 | 15,4 | 132,8 | 3,3 | 415,8 | 10,4 | 1 468,0 | 36,9 | - | - | 299,4 | 7,5 | - | - | - | | 895,9 | 22,5 | 155,5 | 3,9 | 3 981,6 | 1,9 | | |
| 4. Biens, services et intrants | 821,3 | 20,8 | 336,2 | 8,5 | 77,5 | 2,0 | - | - | - | - | 2 017,7 | 51,2 | - | - | - | | 690,0 | 17,5 | - | - | 3 942,6 | 1,8 | | |
| 5. Assistance technique et formation | 9 049,8 | 22,1 | 3 286,1 | 8,0 | 1 756,7 | 4,3 | 10 661,8 | 26,0 | - | - | 9 997,9 | 24,4 | - | - | - | | 4 388,8 | 10,7 | 1 834,1 | 4,5 | 40 975,2 | 19,2 | | |
| 6. Fonds d'appui | 9 371,7 | 11,5 | 2 937,5 | 3,6 | 2 141,7 | 2,6 | 6 479,0 | 7,9 | 31 875,0 | 39,0 | 21 392,1 | 26,2 | 6 796,6 | 82,2 | 8,4 | | 574,0 | 0,7 | - | - | 81 649,8 | 38,2 | | |
| Total des dépenses d'investissement | 27 742,9 | 13,9 | 8 140,0 | 4,1 | 4 500,0 | 2,3 | 47 833,0 | 24,1 | 31 875,0 | 16,0 | 36 210,1 | 18,2 | 6 796,6 | 82,2 | 3,4 | | 18 506,8 | 9,3 | 17 194,8 | 8,6 | 198 881,5 | 93,1 | | |
| II. Dépenses ordinaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1. Coûts de fonctionnement | 642,2 | 25,9 | - | - | - | - | 882,2 | 35,5 | - | - | 561,2 | 22,6 | - | - | - | | 397,2 | 16,0 | - | - | 2 482,8 | 1,2 | | |
| 2. Traitements, Salaires et indemnités | 4 174,9 | 34,3 | - | - | - | - | 4 784,8 | 39,3 | - | - | 3 228,8 | 26,5 | - | - | - | | 0,0 | - | - | - | 12 188,5 | 5,7 | | |
| Total des dépenses ordinaires | 4 817,1 | 32,8 | - | - | - | - | 5 667,0 | 38,6 | - | - | 3 789,9 | 25,8 | - | - | - | | 397,2 | 2,7 | - | - | 14 671,3 | 6,9 | | |
| Total | 32 560,0 | 15,2 | 8 140,0 | 3,8 | 4 500,0 | 2,1 | 53 500,0 | 25,1 | 31 875,0 | 14,9 | 40 000,0 | 18,7 | 6 796,6 | 82,2 | 3,2 | | 18 904,0 | 8,9 | 17 194,8 | 8,1 | 213 552,7 | 100,0 | | |

Tableau 3
Coût du projet par composante, par sous-composante et par année du projet
(en milliers d'USD)

| <i>Composante et sous composante</i> | <i>Année 1</i> | | <i>Année 2</i> | | <i>Année 3</i> | | <i>Année 4</i> | | <i>Année 5</i> | | <i>Année 6</i> | | <i>Année 7</i> | | <i>Année 8</i> | | <i>Total</i> | |
|---|----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|------------|------------------|--|
| | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | <i>Montant</i> | <i>%</i> | | |
| Composante 1. Agriculture familiale et entrepreneuriat agricole et rural | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1.1. Planification et aménagement participatifs des territoires | 631,3 | 3,1 | 3 603,6 | 17,8 | 4 337,7 | 21,4 | 4 775,7 | 23,6 | 3 574,7 | 17,6 | 2 728,7 | 13,5 | 506,4 | 2,5 | 106,4 | 0,5 | 20 264,5 | |
| 1.2. Amélioration de l'accès aux moyens de production et des pratiques agricoles durables | 596,8 | 3,7 | 2 866,9 | 17,9 | 3 825,8 | 23,9 | 3 589,2 | 22,5 | 2 722,7 | 17,0 | 1 588,4 | 9,9 | 723,0 | 4,5 | 70,7 | 0,4 | 15 983,5 | |
| 1.3. Amélioration de l'accès inclusif à des aliments nutritifs | 255,0 | 3,3 | 1 479,4 | 19,0 | 1 998,9 | 25,6 | 1 535,1 | 19,7 | 1 615,1 | 20,7 | 611,7 | 7,8 | 235,6 | 3,0 | 72,2 | 0,9 | 7 802,8 | |
| 1.4. Amélioration des capacités et de l'accès au financement rural | 201,7 | 0,3 | 1 988,9 | 2,7 | 14 030,4 | 19,4 | 16 551,2 | 22,9 | 20 731,7 | 28,6 | 15 131,7 | 20,9 | 3 714,2 | 5,1 | 70,7 | 0,1 | 72 420,5 | |
| Sous-total | 1 684,8 | 1,4 | 9 938,8 | 8,5 | 24 192,7 | 20,8 | 26 451,3 | 22,7 | 28 644,1 | 24,6 | 20 060,6 | 17,2 | 5 179,2 | 4,4 | 320,0 | 0,3 | 116 471,4 | |
| Composante 2. Désenclavement et marchés territoriaux | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2.1. Réhabilitation des infrastructures économiques | 698,1 | 1,0 | 9 736,6 | 13,6 | 15 845,7 | 22,2 | 16 671,5 | 23,3 | 13 436,5 | 18,8 | 12 770,9 | 17,9 | 2 300,2 | 3,2 | 70,7 | 0,1 | 71 530,3 | |
| 2.2. Dispositifs de gestion et de maintenance des infrastructures économiques | - | 0,0 | 2 514,4 | 27,2 | 1 365,7 | 14,8 | 1 341,7 | 14,5 | 1 341,7 | 14,5 | 1 341,7 | 14,5 | 1 341,7 | 14,5 | - | 0,0 | 9 246,8 | |
| Sous-total | 698,1 | 0,9 | 12 251,0 | 15,2 | 17 211,4 | 21,3 | 18 013,2 | 22,3 | 14 778,2 | 18,3 | 14 112,6 | 17,5 | 3 641,9 | 4,5 | 70,7 | 0,1 | 80 777,1 | |
| Composante 3. Coordination et gestion du projet, suivi-évaluation et gestion des savoirs | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3.1. Coordination et gestion du projet | 2 951,8 | 21,2 | 1 644,1 | 11,8 | 1 659,2 | 11,9 | 1 709,1 | 12,2 | 1 715,2 | 12,3 | 1 683,4 | 12,1 | 1 702,3 | 12,2 | 889,1 | 6,4 | 13 954,3 | |
| 3.2. Suivi-évaluation, communication et gestion des savoirs | 241,1 | 10,3 | 274,0 | 11,7 | 305,2 | 13,0 | 422,0 | 18,0 | 365,1 | 15,5 | 269,3 | 11,5 | 407,8 | 17,4 | 65,5 | 2,8 | 2 349,8 | |
| Sous-total | 3 192,9 | 19,6 | 1 918,1 | 11,8 | 1 964,4 | 12,0 | 2 131,1 | 13,1 | 2 080,3 | 12,8 | 1 952,7 | 12,0 | 2 110,1 | 12,9 | 954,6 | 5,9 | 16 304,2 | |
| Total | 5 575,8 | 2,6 | 24 107,9 | 11,3 | 43 368,5 | 20,3 | 46 595,6 | 21,8 | 45 502,7 | 21,3 | 36 125,9 | 16,9 | 10 931,2 | 5,1 | 1 345,3 | 0,6 | 213 552,7 | |

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

38. Le projet sera financé par: i) le FIDA, à hauteur de 45,2 millions d'USD, dont 40,7 millions d'USD sous forme de prêt (80% à des conditions extrêmement concessionnelles et 20% à des conditions particulièrement concessionnelles) et 4,5 millions d'USD au titre du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées; ii) l'AFD, pour un montant de 50 millions d'EUR, dont 80% sous forme de prêt souverain concessionnel et 20% sous forme de don, décaissables au cours des cinq premières années du projet; iii) le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à hauteur de 19,0 millions d'USD sous forme de contribution en nature (exonérations de taxes sur les biens et services du projet et mise à disposition de terrains); iv) les bénéficiaires, pour un montant de 38,8 millions d'USD, dont 31,9 millions d'USD sous forme de prêts auprès des institutions financières partenaires et 6,9 millions d'USD sous forme d'autofinancement et d'autres contributions en nature; v) l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI), à hauteur de 40,0 millions d'USD sous forme de don, mobilisés grâce à un appel à propositions auquel le Gouvernement a répondu dans le cadre de ce projet; vi) un déficit de financement de 17,1 millions d'USD. L'équipe de projet mobilisera les instruments pour un démarrage rapide de l'exécution des projets (FIPS), pour un montant de 1,5 million d'USD.

Décaissement

39. Les ressources du FIDA seront transférées sur un compte désigné en dollar des États-Unis, puis sur des comptes opérationnels en dollar des États-Unis ouverts au niveau de l'UGP et des antennes provinciales. Des conventions seront signées entre l'UGP et les prestataires de services. Les flux de fonds destinés aux institutions financières partenaires seront régis par des accords de financement subsidiaires signés par le Ministère des finances et préalablement approuvés par le FIDA.
40. Le décaissement des ressources financières se fera conformément au Manuel du FIDA sur le décaissement des prêts, dès l'entrée en vigueur de l'accord de financement et lorsque les conditions pour le premier décaissement auront été remplies.

Résumé des avantages et analyse économique

41. L'analyse financière démontre la rentabilité de toutes les activités. La valeur actuelle nette, au coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 127,8 millions d'USD. Le taux de rentabilité économique interne est de 21,9%. Ce résultat est jugé satisfaisant.

Stratégie de retrait et durabilité

42. Le projet garantira la durabilité des résultats par: i) le renforcement des capacités des jeunes; ii) l'appropriation des infrastructures par les populations et la mise en place de dispositifs de gestion dans le cadre de partenariats public-privé locaux; iii) des partenariats commerciaux impliquant les institutions financières; iv) la prise en compte des coûts de maintenance dans la planification budgétaire des autorités concernées; v) la participation permanente des plateformes d'organisations de producteurs et des réseaux de femmes et de jeunes entrepreneurs dans les espaces nationaux de concertation sur les politiques.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

43. Les principaux risques et les mesures d'atténuation correspondantes du projet sont présentés dans la matrice intégrée des risques du projet (appendice III). L'UGP établira un registre des risques qui sera mis à jour régulièrement pour éclairer la prise de décisions.

Tableau 4
Synthèse des risques et mesures d'atténuation

| <i>Aspect du risque</i> | <i>Mesures d'atténuation</i> | <i>Niveau de risque inhérent</i> | <i>Évaluation du risque résiduel</i> |
|---|--|----------------------------------|--------------------------------------|
| Contexte national Retard dans la ratification de l'accord de financement Faible gouvernance | Suivi de la ratification par l'équipe de pays du FIDA et le groupe de travail interministériel Application de la politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations | Moyen | Moyen |
| Stratégies et politiques sectorielles Manque de données ou de relais chargés de l'exécution | Études spécifiques sur les organisations paysannes et l'entrepreneuriat Application des politiques relatives au monde rural (foncier, entrepreneuriat et nutrition) | Moyen | Faible |
| Contexte environnemental et climatique Pollution et mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau dues à l'intensification de l'agriculture | Établissement d'un plan de gestion environnementale et sociale | Élevé | Substantiel |
| Portée du projet Absence d'engagement à développer les entreprises et manque d'intérêt et d'engagement du secteur financier à l'égard du secteur agricole | Ingénierie sociale pour l'intégration économique des jeunes et des femmes Implication des banques privées dès la conception du projet et mise au point de produits financiers adaptés | Moyen | Moyen |
| Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité Retards dans l'exécution dus à des compétences limitées | Évaluations spécifiques portant sur les partenaires potentiels Recours aux instruments FIPS | Substantiel | Moyen |
| Gestion financière Risque associé au pays élevé et faiblesses des institutions gouvernementales Localisation de l'UGP et des antennes dans des régions éloignées caractérisées par un accès réduit à des services bancaires compétitifs, ce qui peut nécessiter un niveau important de transactions en espèces et accroître le risque de fraudes ou d'erreurs Contributions en nature importantes. Les travaux de construction, compte tenu de leur valeur et de leur étendue, présentent un risque élevé | Exécution du projet par une UGP autonome Le manuel d'exécution du projet détaille: les limites fixées pour les avances en espèces, les contributions en nature, la comptabilisation des travaux, les conventions signées avec les partenaires d'exécution et le système de contrôle interne. | Élevé | Substantiel |
| Passation des marchés Défaut de conformité des composantes du pilier II, point IB-3 du rapport d'évaluation du système de passation des marchés publics en République démocratique du Congo selon la méthodologie de l'Organisation de coopération et de développement économiques (2012), malgré la mise en place d'un Comité de règlement des différends au niveau de l'Autorité de régulation des marchés publics Niveau de corruption élevé | Respect des réglementations nationales dans tous les recours relatifs aux procédures de passation des marchés et dans la publication des résultats Mise en service de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption par l'ordonnance n° 20/013 bis du 17 mars 2020 Respect des dispositions antifraude et anticorruption au niveau du projet | Substantiel | Moyen |
| Impact environnemental, social et climatique Destruction de l'habitat, de la faune et de la flore endémiques par une déforestation accrue Exclusion des populations autochtones et des personnes handicapées du soutien à l'entrepreneuriat | Développement de l'agroforesterie, gestion communautaire des forêts et adoption d'une approche inclusive tenant compte des populations autochtones et des personnes vivant avec un handicap. | Substantiel | Moyen |
| Parties prenantes Défaut de considération de certaines catégories défavorisées et plus vulnérables | Implication de toutes les parties prenantes économiques et sociales | Moyen | Faible |
| Risque global | | Substantiel | Moyen |

B. Catégorie environnementale et sociale

44. L'équipe de projet prendra les mesures nécessaires pour s'assurer que les activités ont un impact positif sur l'environnement et le bien-être des populations, et encouragera le développement de mécanismes d'incitation à l'adoption de pratiques agricoles durables. La construction ou la remise en état d'infrastructures se feront dans le respect des réglementations environnementales nationales ou de la politique environnementale et sociale du FIDA.
45. Aucune infrastructure n'est prévue dans le territoire d'Inongo, situé sur un site Ramsar. Toutes les études liées aux exigences du cadre environnemental et social du FIDA ont été réalisées. Le projet ne devrait pas avoir d'impacts environnementaux et sociaux négatifs majeurs⁴. Néanmoins, **le risque est jugé substantiel.**

C. Classement au regard des risques climatiques

46. Les risques climatiques associés au projet seront rigoureusement pris en compte, en raison de l'exposition du secteur agricole à la hausse des températures et aux changements dans les régimes pluviométriques susceptibles d'exacerber l'insécurité alimentaire et énergétique et la pauvreté.
47. Le projet contribuera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, par l'accumulation de stocks de carbone dans les sols et l'augmentation de la biomasse. Le bilan carbone total du projet s'élève à - 8 218 879 tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone. **Le risque climatique est jugé substantiel.**

D. Soutenabilité de la dette

48. Selon le Cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu, la capacité d'endettement de la République démocratique du Congo reste faible. Le pays est exposé à un risque modéré de surendettement externe et global et dispose d'une marge de manœuvre importante pour absorber les chocs. La faible mobilisation des recettes demeure un facteur déterminant du risque modéré de surendettement du pays, compte tenu du faible niveau de la dette extérieure. Les seuils de la dette extérieure sont franchis dans le cadre des tests de résistance, soulignant la vulnérabilité du pays aux chocs extérieurs, surtout en cas de choc négatif sur les exportations. Dans le contexte d'une forte dépendance aux exportations et de la volatilité des prix des matières premières, des politiques d'emprunt prudentes privilégiant des prêts concessionnels et le renforcement des politiques de gestion de la dette restent essentiels pour garantir la viabilité de la dette.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

49. Le projet AVENIR sera mené sous la tutelle administrative du Ministère de l'agriculture. L'orientation stratégique sera assurée par un Comité national de pilotage composé de représentants des différents ministères et des organisations de producteurs. Le comité examinera les progrès globaux et validera les plans de travail et budgets annuels.
50. La maîtrise d'ouvrage sera déléguée à une UGP qui relèvera du Ministère de l'agriculture et qui disposera d'une autonomie de gestion administrative et financière. Le siège de l'UGP sera établi à Kikwit, et ses quatre antennes seront situées dans chaque zone d'intervention.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

51. **Gestion financière.** Les fonds du projet seront gérés selon les procédures en

⁴ Institut de la francophonie pour le développement durable. Cadre juridique de l'évaluation environnementale et sociale. Voir https://www.moged.ifdd.francophonie.org/index.php/fr/content_page/item/1127-cadre-juridique-de-l-evaluation-environnementale-et-sociale-18.

vigueur en République démocratique du Congo et au FIDA, qui seront détaillées dans la lettre à l'emprunteur et dans le manuel d'exécution du projet.

52. **Un auditeur externe** indépendant et qualifié du secteur privé sera recruté par le ministère de tutelle pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UGP, conformément aux normes admises par le FIDA et l'AFD.
53. **Passation des marchés.** Les travaux, les biens et les services de consultants requis seront fournis conformément au code de passation des marchés en vigueur en République démocratique du Congo, pourvu que ces dispositions soient compatibles avec celles du FIDA. Pour les montants soumis aux procédures de passation des marchés publics, les dispositions relatives aux appels d'offres s'appliquent.
54. **Gouvernance.** L'équipe de projet appliquera les principes de bonne gouvernance et de transparence dans le cadre: i) de la gestion des activités menées auprès des entreprises promues en milieu rural; ii) d'un dispositif de suivi du respect par les entreprises et les organisations paysannes de leur statut et règlement intérieur; iii) du respect des procédures de gestion financière et de passation des marchés.
55. **Participation et retours d'information des groupes cibles et mécanisme de réponse aux doléances.** La participation et les retours d'information des groupes cibles seront sollicités dans le cadre de toutes les activités du projet incluant les organisations paysannes, la société civile et les entreprises rurales partenaires ou consultées pendant la phase de préparation du projet. Conformément aux procédures du FIDA, l'équipe de projet mettra en place un mécanisme de réception et de règlement des plaintes permettant aux intéressés d'obtenir une réponse équitable en temps opportun.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

56. **Planification.** L'équipe de projet utilisera le cadre logique et le cadre de mesure des résultats comme outils de planification et de suivi. Les activités seront planifiées, budgétisées et mises en œuvre sur la base du plan de travail et budget annuel, conformément aux normes du FIDA.
57. **Suivi-évaluation.** Un système de suivi-évaluation sera mis en place conformément aux exigences du FIDA et du Gouvernement de la République démocratique du Congo afin de mesurer les résultats obtenus.
58. **Gestion des connaissances et communication.** L'équipe de projet mettra au point une stratégie de communication et de gestion des connaissances assortie d'un plan d'action, conformément au dispositif en cours d'élaboration dans le cadre du programme de pays du FIDA en République démocratique du Congo.
59. **Innovations et reproduction à plus grande échelle.** Le projet permettra de démontrer le potentiel de reproduction à plus grande échelle: i) de la transformation de l'agriculture familiale tirée par les marchés pour réduire la pauvreté en milieu rural; ii) des dispositifs d'incubation entrepreneuriale et des partenariats inclusifs tripartites entre les petits producteurs, les acheteurs et le secteur financier pour stabiliser les revenus des producteurs; iii) de l'approche de gestion environnementale participative pour promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

60. Les instruments FIPS permettront d'assurer un démarrage rapide de l'exécution du projet. Des missions annuelles de supervision et d'appui technique seront réalisées directement par le FIDA et l'AFD, conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo. Un examen à mi-parcours sera effectué

conjointement par le FIDA, l'AFD et le Gouvernement à la fin de la troisième année d'exécution. Une mission à l'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée au premier semestre de la septième année.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

61. Un accord de financement entre la République démocratique du Congo et le FIDA est l'instrument juridique régissant l'octroi du financement proposé à l'emprunteur/bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié sera mise à disposition avant la session.
62. La République démocratique du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
63. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

64. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions extrêmement concessionnelles d'un montant de trente-deux millions cinq cent soixante mille dollars des États-Unis (32 560 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de huit millions cent quarante mille dollars des États-Unis (8 140 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République démocratique du Congo un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de quatre millions cinq cent mille dollars des États-Unis (4 500 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Accord de financement négocié

(Le document sera mis à disposition avant la session.)

Cadre logique

| Chaîne logique | Indicateurs | | | | Moyens de vérification | | | Hypothèses |
|--|--|---------------------|-------------|---------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| | Nom | Situation référence | Mi-parcours | Cible Finale | Source | Fréquence | Responsabilité | |
| Portée AVENIR | 1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet | | | | SSE | An | UGP et FIDA | Bonne capacité de mise en œuvre. La taille du ménage est 5,2 personnes / ménage |
| | Hommes | 0 | 115 000 | 225 000 | | | | |
| | Femmes | 0 | 115 000 | 225 000 | | | | |
| | Jeunes | 0 | 138 000 | 270 000 | | | | |
| | Personnes des peuples autochtones | 0 | 11 500 | 22 500 | | | | |
| | Nombre total de personnes bénéficiant de services | 0 | 230 000 | 450 000 | | | | |
| | 1.b Estimation du nombre total des membres des ménages | | | | SSE | An | UGP et FIDA | |
| | Membres des ménages | 0 | 1 196 000 | 2 340 000 | | | | |
| | 1.a Nombre correspondant de ménages touchés | | | | SSE | An | UGP et FIDA | |
| | Ménages dirigés par une femme - Ménages | 0 | 23 000 | 45 000 | | | | |
| Ménages – Ménages | 0 | 230 000 | 450 000 | | | | | |
| Personnes vivants avec handicap | | 11 500 | 22 500 | | | | | |
| Objectif du projet : Contribuer à la réduction de la pauvreté rurale par la transformation durable de l'agriculture familiale y compris une meilleure gestion des ressources naturelles permettant l'atténuation du changement climatique dans les provinces ciblées | 2. Ménages ayant une résilience accrue dans la zone d'intervention % | | | | Enquête COI | An 4,7 | GRDC FIDA | Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable |
| | 3. Réduction de la prévalence de la malnutrition chronique (%) | | | | Enquête MICS | An 7 | GRDC FIDA | |
| | Kongo Central | 32% | | 30% | | | | |
| | Kwango | 47% | | 45% | | | | |
| | Kwilu | 43% | | 41% | | | | |
| | Mai- Ndombe | 45% | | 43% | | | | |
| Objectif de développement Accroître durablement les revenus et la diversité alimentaire des ménages ruraux dans les provinces ceinturant Kinshasa | 4. Producteur-trices déclarant avoir augmenté leur revenu agricole d'au moins 30%* | | | | Enquête Effets | An 4,7 | GRDC FIDA | |
| | Producteurs/trices (%) | 0 | 30% | 80% | | | | |
| | 5. Ménages satisfaits des services soutenus par le projet (SF.2.1) | | | | Enquête COI | An 4,7 | GRDC FIDA | |
| | Membres des ménages | 0 | 1 076 400 | 2 106 000 | | | | |
| | Ménages dirigés par une femme | 0 | 20 700 | 40 500 | | | | |
| | Ménages (%) | 0 | 90% | 90% | | | | |
| Ménages (nombre) | 0 | 207 000 | 405 000 | | | | | |
| Effet 1 : Les agriculteurs familiaux augmentent durablement leurs production et productivité agro-sylvo-pastorale et leur capacité d'adaptation aux chocs externes, tout en améliorant leur sécurité nutritionnelle dans un écosystème favorable à l'entreprenariat agropastoral et rural inclusif. | 6. Ménages déclarant l'adoption de pratiques durables et résilientes au changement climatique (3.2.2) | | | | Enquête COI | An 4,7 | UGP | Absence d'effets défavorables de de changement climatique extrême, implication des communautés et des autorités locales, société civile rurale volontaire pour s'impliquer , institutions financières avec des agences en province |
| | Membres des ménages | 0 | 478 400 | 1 872 000 | | | | |
| | Ménages - (%) | 0 | 40% | 80% | | | | |
| | Ménages dirigés par une femme | 0 | 8000 | 40000 | | | | |
| | Ménages | | 80 000 | 400 000 | | | | |
| | 7. Individus présentant une amélioration de leur autonomisation (IE.2.1) | | | | Enquête COI | An 4,7 | UGP | |
| | Jeunes | | 69 000 | 135 000 | | | | |
| | Nombre total de personnes | 0 | 69 000 | 360 000 | | | | |
| | Femmes | | 20 700 | 216 000 | | | | |
| | Hommes | | 13 800 | 144 000 | | | | |
| | 8. Femmes appuyées déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW) (%) | | | | Enquête COI | An 4,7 | UGP | |
| | Femmes (%) | 0 | 30 | 60 | | | | |
| | 9. Nombre d'emplois nouveaux créés (2.2.1.) | | | | Enquête COI | An à partir de l'an 4 | UGP | |
| | Nombre total | | 89 000 | 178 000 | | | | |
| Jeunes | | 44 500 | 89 000 | | | | | |
| Jeunes femmes | | 44 500 | 89 000 | | | | | |
| Personnes en situation de handicap | | 4 450 | 8 900 | | | | | |
| Peuples autochtones | | 4 450 | 8 900 | | | | | |
| 10. Groupes soutenus en gestion durable des ressources naturelles et de risques liés au climat (3.1.1) | | | | Rapport d'activités | An | UGP | Les autorités locales | |
| Taille des groupes | 0 | 720 | 2 880 | | | | | |

| | | | | | | | | |
|---|---|--------|---------|-----------|----------------------|--------|-----|--|
| Produit 1.1 Les agroécosystèmes sont gérés de manière durable avec des investissements productifs pérennes | Groupes soutenus | 0 | 24 | 96 | Rapport d'activités | An | UGP | reconnaissent les chartes de gestion des RN |
| | 11. Hectares de terres soumis à une gestion résiliente au climat (3.1.4) | | | | | | | |
| Produit 1.2: les producteur-rices familiaux diversifient leurs productions et adoptent de pratiques agro-sylvo-pastorales durables. | Superficie en hectares | 0 | 15 750 | 52 500 | Rapport d'activités | An | UGP | Les producteurs mettent à disposition des parcelles utilisées pour la formation |
| | 12. Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production (1.1.4) | | | | | | | |
| | personnes | | 28 350 | 63 000 | | | | |
| | femmes | | 14 175 | 31 500 | | | | |
| | hommes | | 14 175 | 31 500 | | | | |
| Jeunes | | 11 340 | 25 200 | | | | | |
| Produit 1.3: De meilleures pratiques alimentaires et sanitaires contribuant à une nutrition saine des enfants, des femmes et des hommes sont adoptées par les ménages. | 13. Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition (1.1.8) | | | | Rapport d'activités | An | UGP | des pandémies /épidémies n'affectent pas les populations du point de vue sanitaire |
| | Nombre de personnes qui participent | 0 | 22 500 | 50 000 | | | | |
| | Hommes | | 4 500 | 10 000 | | | | |
| | Femmes | | 18 000 | 40 000 | | | | |
| | Ménages | 0 | 22 500 | 50 000 | | | | |
| | Membres des ménages bénéficiaires | | 117 000 | 260 000 | | | | |
| | Ménages dirigés par une femme | | 2 250 | 5 000 | | | | |
| | 14. Nombre de points d'eau autonome installés (PEA) | | | | | | | |
| Nombre | | 24 | 32 | | | | | |
| Produit 1.4: Les entreprises agro-sylvo-pastorales et rurales, dont celles des jeunes et des femmes, accèdent à des services financiers pérennes contribuant au financement de leur plan d'affaires | 15. Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (2.1.1) | | | | Rapport d'activités | An | UGP | Les IF institutions financières ouvrent des agences en province |
| | Nombre d'entreprises | | 4 000 | 8 500 | | | | |
| | 16. Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales (1.1.5) | | | | | | | |
| | Personnes ayant accès à des services d'épargne | 0 | 4 200 | 8 500 | | | | |
| Personnes accés à des services de crédit | 0 | 4 200 | 8 500 | | | | | |
| Effet 2 : Les exploitations agricoles familiales, OP et PME rurales commercialisent mieux leurs excédents de produits agro-sylvo-pastoraux et leurs produits transformés sur les marchés territoriaux à des prix rémunérateurs | 17. Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés ... (2.2.6) | | | | COI | An 4,7 | UGP | Le désenclavement des bassins de production clés est effectif |
| | Accès physique aux marchés -(%) | | 30% | 70% | | | | |
| | Accès physique aux installations de transformation % | | 30% | 70% | | | | |
| | Accès physique aux installations de stockage (%) | | 30% | 70% | | | | |
| | Accès physique aux marchés | | 69 000 | 315 000 | | | | |
| | Accès physique aux installations de transformation | | 69 000 | 315 000 | | | | |
| | Accès physique aux installations de stockage | | 69 000 | 315 000 | | | | |
| | 18. Augmentation des volumes de produits agricoles commercialisés sur les marchés | | | | | | | |
| | Augmentation des produits agricoles commercialisés % | 0 | 10% | 30% | | | | |
| | 19. Ménages déclarant pouvoir influencer les décisions des autorités locales ... (SF.2.2) | | | | | | | |
| | Membres des ménages | | 239 000 | 1 404 000 | | | | |
| | Ménages de personnes autochtones | | 4 600 | 9 000 | | | | |
| | Ménages dirigés par une femme | | 23 000 | 45 000 | | | | |
| | Ménages (nombre) | 0 | 46 000 | 270 000 | | | | |
| Produit 2.1 Les bassins de production sont désenclavés et les infrastructures économiques sont réhabilitées (marchés de demi-gros, centre de collecte, ports) | 20. Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (2.1.5) ^ | | | | Rapports d'activités | An | UGP | des infrastructures économiques |
| | Longueur des routes (km) - Longueur (Km) | 0 | 400 | 670 | | | | |
| | 21. Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état(2.1.6) | | | | | | | |
| Nombre total d'installations | 0 | 14 | 37 | | | | | |
| Installations de commercialisation | | 9 | 22 | | | | | |
| Produit 2.2 Des partenariats commerciaux rémunérateurs et rentables sont établis sur les marchés utilisés et maintenus de manière durable | 22. Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues (2.1.3) | | | | Rapports d'activités | An | UGP | |
| | Tailles des organisations de producteurs | | 100 | 100 | | | | |
| | Organisations de producteurs ruraux soutenues | | 12 | 24 | | | | |
| | Hommes | | 600 | 1200 | | | | |
| | Femmes | | 600 | 1200 | | | | |

Matrice intégrée des risques du projet

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-------------|----------|
| Contexte national | | |
| Volonté politique | | |
| Risque(s): L'élection présidentielle est prévue pour 2023. La situation pourrait retarder la ratification de l'accord de financement puisque le fonctionnaire du gouvernement sera engagé dans la campagne électorale d'ici le dernier trimestre de 2022. | Faible | |
| Mesures d'atténuation: Le pays du FIDA utilisera le réseau établi dans le pays pour assurer le suivi de la ratification de l'Accord financier. Le ministère de l'Agriculture a mis en place un groupe de travail interministériel pour assurer le suivi des dossiers au sein du circuit gouvernemental. | | Faible |
| Gouvernance | | |
| Risque(s): De longs retards dans le système national de passation des marchés et une gouvernance insuffisante peuvent éventuellement conduire à des pratiques frauduleuses, à des achats inappropriés et à des pratiques de corruption en violation de la politique de tolérance zéro du FIDA. Tout cela pourrait avoir une incidence négative sur l'exécution et les résultats du programme. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: La formation et la sensibilisation de l'UGP du projet et des membres des commissions de passation des marchés avec des missions de supervision conjointes proactives du FIDA, de l'AFD et du gouvernement de la RDC aideront à surveiller l'application des normes fiduciaires et de passation des marchés convenues par le biais d'une supervision semestrielle, d'audits semestriels ainsi que les comités d'audit et des systèmes d'information financière en ligne. En outre un groupe de travail soutenant tous les projets de FIDA en RDC concernant les fonctions transversales de base sera mis en place et un examen permanent de l'audit interne sera mis en place. | | Modéré |
| Macroéconomie | | |
| Risque(s): Les effets et les impacts sociaux et économiques de la pandémie de COVID-19 sont concrets, compte tenu également de la récession mondiale et nationale et de ses effets sur les chaînes de valeur agroalimentaires. Les prévisions et estimations citées du FMI pour 2022 et 2023 sur la croissance économique projetée, le chômage pour les deux pays ont été négativement affectés par la pandémie de COVID19. Les prix agricoles ont considérablement augmenté, en raison de la diminution de l'offre mondiale et de la perturbation des secteurs des transports nationaux internationaux et régionaux. Tous ces risques de contribuer à l'augmentation de la pauvreté et du chômage, à la détérioration des moyens de subsistance des groupes vulnérables | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: En plus de bénéficier de la stratégie du FIDA pour faire face aux impacts de la COVID19 sur le secteur agricole, le projet soutiendra les investissements ruraux et agricoles dans les ménages par le biais de subventions de contrepartie avec des institutions financières et de la distribution directe de kits de production aux ménages les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes. | | Modéré |
| Fragilité et sécurité | | |
| Risque(s): Les retombées de l'insécurité et des conflits armés en provenance de l'est du pays peuvent affecter indirectement la mise en œuvre et la performance du programme en raison des flux de réfugiés internes, particulièrement vulnérables en tant que femmes célibataires et les orphelins. A Maidombe, on assiste à des conflits intercommunautaires sur l'accès à la terre. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Les provinces sélectionnées sont situées dans les environs de Kinshasa et sont éloignées des conflits armés en cours. La logique d'intervention, les approches et les objectifs de développement adoptés par | | Faible |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|-----------------|-----------------|
| AVENIR sont pleinement alignés sur les politiques et priorités publiques nationales et sectorielles de développement qui soutiennent la transformation de l'agriculture vers le marché à travers le soutien à l'entrepreneuriat rural et agricole (y compris le Programme 2063 de l'Union africaine). En outre, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en ciblant les groupes les plus vulnérables (femmes et jeunes) grâce à la transformation structurelle de l'agriculture familiale, à l'atténuation de l'impact du changement climatique est au cœur des politiques nationales de développement et de secteur. L'implication des dirigeants locaux au sein des communautés, l'implication des organisations économiques et agricoles locales dans la mise en œuvre du projet faciliteront l'implication des réfugiés internes lorsqu'ils sont présents dans la zone ciblée. La prise en compte par le projet de la problématique d'accès aux foncier soutiendra la concertation intercommunautaire et réduira les conflits | | |
| Stratégies et politiques sectorielles | | |
| Cohérence politique | | |
| Risque(s): Le projet est entièrement aligné sur les politiques nationales. Cependant, en raison des incertitudes liées à la COVID19 et à la récession économique mondiale, les priorités politiques du pays pourraient changer au cours de la mise en œuvre du projet. | Faible | |
| Mesures d'atténuation: Le projet adoptera une approche de gestion adaptative pour ajuster et harmoniser les priorités en lien avec le comité directeur. | | Faible |
| Élaboration et mise en œuvre des politiques | | |
| Risque(s): Risque que les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole ne reposent pas sur une base solide de données factuelles, ne soient pas représentatives des points de vue des organisations de populations rurales, ne disposent pas de ressources suffisantes ou ne soient pas suffisamment soutenues par des cadres juridiques/réglementaires, ou ne soient pas durables, compromettant la mise en œuvre du projet et la réalisation de ses objectifs de développement. | Faible | |
| Atténuation: Au démarrage, le Projet réalisera des études spécifiques sur les organisations paysannes et l'entrepreneuriat qui serviront de base à la prise de décision et à l'orientation de ses activités. En outre, le projet participera à l'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques nationales de promotion de l'entrepreneuriat rural et d'accès à la terre pour les petits producteurs. | | Faible |
| Contexte environnemental et climatique | | |
| Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales | | |
| Risque(s): Le principal impact environnemental est lié à l'intensification de l'agriculture entraînant une pollution et de mauvaises pratiques de gestion des sols et de l'eau, une dégradation accrue du couvert végétal avec le défrichage des zones de développement et des chantiers de construction d'infrastructures, et le risque de pollution par les travaux de développement. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: L'approche du projet comprendra la préparation d'un plan de gestion environnementale et sociale au démarrage, établissant des procédures pour la mise en œuvre de mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Les actions prévues porteront principalement sur la réduction de la vulnérabilité des jeunes et des femmes par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la gestion résiliente des ressources agro-silvo-pastorales et l'amélioration de leurs conditions de vie. | | Modéré |
| Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques | | |
| Risque(s): Risque que les conditions environnementales ou les événements extrêmes existants ou futurs (érosion des terres, salinité, envasement, pluies extrêmes et inondations etc.) puissent avoir des effets négatifs significatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la productivité agricole, l'accès aux marchés, les filières, les infrastructures ou l'apparition d'organismes nuisibles et de | Élevé | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------|-----------------|
| maladies, entraînant une vulnérabilité accrue ou une détérioration des moyens d'existence et des écosystèmes des populations cibles. | | |
| <p>Mesures d'atténuation: Les bénéficiaires seront formés sur l'usage raisonné des intrants dans une logique environnementale, sanitaire et économique. Les techniques d'enrichissement des sols en matières organique amélioreront la rétention en eau des parcelles ainsi que des intrants solubles</p> <p>Les CEP à vocation maraîchère limiteront le recours aux produits chimiques. La promotion de la diversification des cultures permettra d'assurer la durabilité des productions en n'appauvrissant pas les sols et la gestion des pestes. La collaboration avec les instituts de recherche sera importante.</p> | | Substantiel |
| Portée du projet | | |
| Pertinence du projet | | |
| <p>Risque(s): Haut niveau de fragilité du pays, taux élevé de chômage des jeunes, pauvreté persistante, et insécurité alimentaire et nutritionnelle créant un risque de non-engagement dans une approche novatrice et commerciale pour développer les maillons des chaînes de valeur autres que la production et promouvoir la diversification agricole des produits mis sur le marché.</p> | Faible | |
| <p>Mesures d'atténuation: Le projet est pleinement aligné sur les politiques publiques nationales en matière de développement rural et agricole. Les priorités stratégiques du FIDA sont également dûment prises en compte dans la logique d'intervention et les approches opérationnelles. La pertinence a été confirmée lors de l'atelier des parties prenantes qui s'est tenu à Kinshasa à la fin de la mission et présidé par le secrétaire général du ministère de l'Agriculture.</p> <p>Le projet place les jeunes femmes et les jeunes hommes au cœur de ses interventions en promouvant l'entrepreneuriat et leur intégration économique. Un comité multisectoriel composé de représentants des différents ministères participe au processus de conception pour s'assurer que toutes les politiques pertinentes ont été dûment prises en compte pour l'alignement. D'autres parties prenantes clés représentant la clientèle du FIDA (OP, réseaux de femmes et de jeunes) ont également été pleinement et activement impliquées pour exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue.</p> | | Faible |
| Solidité technique | | |
| <p>Risque(s): Les risques techniques sont liés aux capacités et aux compétences limitées des partenaires du projet et des prestataires de services pour une mise en œuvre efficace des aspects innovants du projet. Ce risque est substantiel a priori et modéré a posteriori. Les compétences sont limitées en termes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, de développement et de structuration des chaînes de valeur, d'utilisation des technologies de conservation, de transformation et de stockage et d'utilisation des technologies numériques. En outre, l'accès au financement comporte des risques jugés importants a priori. Ces risques comprennent: i) un manque d'intérêt et d'engagement dans le secteur financier pour les secteurs ciblés (semences et pêche); ii) les attentes élevées des groupes cibles en ce qui concerne les subventions aux programmes; et iii) la réticence des groupes cibles à accéder au financement des institutions financières.</p> | Substantiel | |
| <p>Mesures d'atténuation: La conception de ce projet s'appuie sur les enseignements tirés des projets du FIDA au Tchad et du portefeuille croissant de projets du FIDA visant à promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes dans plusieurs autres pays (Burkina Faso, Cameroun, Madagascar, Mali et Sénégal). Le projet adopte l'approche du renforcement des capacités techniques et institutionnelles et de la fourniture d'un soutien direct aux organisations de jeunes et de femmes. Tous les investissements productifs dans l'infrastructure et l'équipement seront soutenus par des plans d'affaires, accompagnés d'une assistance technique pour affiner et mettre en œuvre des modèles commerciaux inclusifs. Les risques liés à l'accès au financement seront atténués par: i) l'utilisation des produits et facilités financiers déjà existants des institutions financières et du fonds d'entrepreneuriat; ii) la liaison entre les institutions financières et le secteur privé avec le guichet du secteur privé du FIDA pour mobiliser des ressources ciblant spécifiquement la structuration des chaînes de valeur offrant un potentiel; et iii) la conception de produits spécifiques pour les femmes et les jeunes ainsi que l'éducation financière afin d'améliorer leur compréhension et leur confiance dans les services financiers proposés.</p> | | Modéré |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-------------|-------------|
| Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité | | |
| Modalités d'exécution | | |
| Risque(s): Capacités et compétences limitées des partenaires du projet et des partenaires de mise en œuvre dans la mise en œuvre efficace des aspects novateurs du projet. Délais pour recruter le personnel de PMU et pour engager des partenaires de mise en œuvre de projets | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Au cours du processus de conception, une évaluation approfondie des partenaires de mise en œuvre potentiels identifiés sera effectuée afin de faciliter leur recrutement ultérieur; Le FIPS permettra d'affiner les termes de référence pour lancer le processus de recrutement du personnel de l'UGP en ce qui concerne la procédure en bonne et due forme et de préparer tous les documents d'approvisionnement afin d'être en mesure d'accélérer le lancement du projet. | | Modéré |
| Dispositifs de suivi-évaluation | | |
| Risque(s): Le système de S&E des projets passés en RDC a montré de grandes lacunes, en particulier en ce qui concerne la collecte de données pour évaluer le niveau du produit et les indicateurs d'impact. En outre, très peu de produits de connaissances ont été capitalisés pour évaluer l'avancement réel du projet. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Un soutien à la formation sera fourni à l'UGP concernant la désagrégation des données en fonction des catégories de groupes ciblés. Le cadre logique sera élaboré pour refléter l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet au moyen d'indicateurs d'impact tels qu'attendus par le projet lui-même, et par le gouvernement, le FIDA et l'AFD, comme détaillé dans le COSOP, ainsi que par d'autres partenaires financiers. Les progrès seront documentés pour être partagés avec un public plus large. | | Faible |
| Passation des marchés | | |
| Cadre juridique et réglementaire | | |
| Risque(s): 1- Absence d'un dossier de présélection ainsi que d'un guide d'évaluation des marchés de services intellectuels suite à la dernière révision du Code des marchés publics en 2010 2- Les informations actuellement publiées sur le portail ARMP sont limitées. Il faudra rendre efficace la revue des marchés publics et déployer le SIGMAP (Integrated Public Procurement Management System) | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: : 1- Assurer au niveau du projet l'utilisation de documents de présélection standard appropriés et d'un rapport d'évaluation conformément aux nouvelles lignes directrices du FIDA de décembre 2019 ; 2-S'assurer que le projet dispose de tous les mécanismes de surveillance de passation de marché conformément aux procédures du FIDA; 2- Assurer la publication complète des données sur les contrats attribués au niveau du projet. | | Faible |
| Responsabilité et transparence | | |
| Risque(s): 1- Bien qu'un organe de recours soit mis en place au niveau de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (Comité de Règlement des Litiges) dont les délibérations sont publiées sur le site de l'ARMP http://www.armac-rdc.org toutes les composantes du Pilier II, point IB-3 du Système d'Évaluation des Marchés Publics de l'OCDE RDC – 2011 page 71 ne sont pas conformes. 2- Corruption perceptible et reconnue par les acteurs du secteur public ainsi que par le public. Le score du pays sur l'indice de perception de la corruption 2019 est de 18/100 selon Transparency International | Élevé | |
| Mesures d'atténuation: 1- S'assurer qu'au niveau du projet, tous les recours respectent les dispositions des réglementations nationales et que les résultats sont publiés; 2- Opérationnalisation de l'Agence pour la prévention et la lutte contre la corruption (APLC) par l'ordonnance n° 20/013 du 17 mars 2020 du Président de la République, organe indépendant de l'État rattaché à la Présidence de la République ; | | Substantiel |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------|-----------------|
| 3- Assurer le respect des dispositions anti-fraude et anti-corruption au niveau du projet conformément aux Directives et politiques du FIDA en la matière. | | |
| Capacités en matière de passation des marchés publics | | |
| Risque(s): 1- la qualité des dossiers produits en général au niveau du projet est acceptable mais nécessite souvent des améliorations tant au niveau du DAO ou du rapport d'évaluation. Cette observation est également valable au niveau du contenu des contrats sur la détermination objective et complète des obligations des parties et la prise en compte des différentes formes de garanties en relation avec les conditions de paiement. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: 1- Assurer l'établissement d'un manuel de procédures cohérent, la formation du personnel d'approvisionnement au démarrage et surtout l'utilisation systematique des documents standard produits par le FIDA pour les projets/programmes. | | Faible |
| Processus de passation de marchés dans le cadre des projets | | |
| Risque(s): Le Code des Marchés Publics autorise la vente des documents d'appel d'offres, il est l'une des sources de financement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). Cependant on note parfois l'absence de traitement équitable des acteurs | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Les passation de marché seront effectuées conformément aux règles nationales et sous réserve de respecter les règles du FIDA et de l'AFD. Le recrutement de personnel spécialisé dans les passations de marchés (qui bénéficiera d'une formation régulière) améliorera la qualité des documents de passation de marché et du suivi des contrats. Le projet veillera à ce que les dossiers sur les services intellectuels soient en dehors de cette pratique au niveau du projet et assurera un traitement équitable de tous les candidats à toutes les étapes de la procédure. | | Faible |
| Gestion financière | | |
| Organisation et personnel | | |
| Risque(s): Les principaux risques de gestions financière sont principalement liés à la capacité du projet d'attirer et garder un personnel avec les qualifications professionnelles nécessaires dans l'UGC. Etant donné que l'UGC sera base en dehors de Kinshasa, et l'absence des écoles de qualité, limite d'une manière significative le nombre des professionnelles de la finance qui seront intéressée par les positions publiées par le projet. | Élevé | |
| Mesures d'atténuation: Le responsable principal des finances du FIDA participera en présentiel a l'atelier de démarrage, des ateliers de formation spécifique seront organisées annuellement pour le personnel UGP et des antennes. L'équipe financière du FIDA participera en présentiel deux fois par an pour les deux premiers années dans les mission de supervision et d'appui à la mise en œuvre. | | Substantiel |
| Budgétisation | | |
| Risque(s): Il y as un risque élevé de soumission avec du retard du PTBA et du PPM. | Élevé | |
| Mesures d'atténuation: Le projet de PTBA accompagné du plan de passation des marchés (PPM) des 18 premiers mois, élaboré pendant la conception devra être revu et validé dès le démarrage du projet. Les Etats Financiers Intérimaires, y incluant le suivi budgétaire, seront préparé et soumise au FIDA et à la tutelle tous les trimestres et en support des DRF. | | Substantiel |
| Flux de fonds/modalités de décaissement | | |
| Risque(s): A cause du risque pays élevé et aux faiblesses des institutions gouvernementales, il est nécessaire d'assurer la mise en œuvre du projet par une équipe de gestion projet indépendante ("ring fenced"). La localisation de l'UGP et des antennes dans des régions éloignées de Kinshasa avec un accès réduit à des services bancaires compétitives, peut déterminer un niveaux important des transactions en espèces et accroître le risque des fraudes ou erreurs. | Élevé | |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------|-----------------|
| Mesures d'atténuation: Des comptes bancaires d'opérations doivent être ouvertes par chaque antennes et l'UGP central dans des banques crédibles, et une forte limitation des transactions en espèces est imposé en utilisant des comptes imprest limitées à 1000 USD par antenne. | | Substantiel |
| Contrôles internes | | |
| Risque(s): Le volume important des contributions en nature et la valeurs et l'étendu des travaux de construction dans des régions éloignées indique un risque élevé et la nécessité d'un système de contrôle interne bien détaillé dans le manuel de mise en œuvre | Élevé | |
| Mesures d'atténuation: Le manuel de mise en œuvre sera détaillé surtout concernant les sections: contributions en nature, comptabilisations des travaux, meilleurs practice pour la signature des convention partenaires d'exécution. | | Substantiel |
| Comptabilité et rapports financiers | | |
| Risque(s): Liées au risques des compétences et rétention du personnel qualifié, il y a un risque élevé que les états financiers intérimaires et annuelles seront insatisfaisantes déterminant des opinions d; audit externe insatisfaisantes. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Des formations spécifiques (control interne, contributions en nature, etc.) et un appuis direct en présentiel de l'équipe FMD permettra de limiter l'impact et la fréquence de ce risque. | | Modéré |
| Audit externe | | |
| Risque(s): La Cour des Comptes (SAI de la RDC) a exprimé la disponibilité de jouer le rôle d'auditeur externe pour le projet mais AFD - Agence Française de Développement, un des partenaires clé et co-financiers du projet, a exprimé sa préférence pour un cabinet d'audit indépendant. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Un cabinet d'audit de réputation internationale sera sélectionné pour la fonction d'auditeur externe et la Cour des Comptes jouera le rôle d'auditeur interne. | | Faible |
| Impact environnemental, social et climatique | | |
| Conservation de la biodiversité | | |
| Risque(s): La déforestation pourrait détruire l'habitat de la faune et de la flore endémiques | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Le projet contribuera à remédier à un processus de déforestation incontrôlée en cours, renforcé par le manque de subsistance des populations rurales les plus vulnérables, grâce à un soutien au développement de l'agroforesterie, à la participation à une utilisation durable des produits forestiers non ligneux et à la gestion communautaire des forêts. | | Modéré |
| Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution | | |
| Risque(s): Une meilleure disponibilité des intrants agricoles peut favoriser leur mauvaise utilisation; le développement des marchés territoriaux générera des déchets solides et des eaux grises. La réhabilitation des routes et le développement des marchés augmenteront la consommation d'énergie. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Les producteurs agricoles seront sensibilisés à une bonne utilisation des intrants y compris leurs emballages de déchets à travers i) des explications claires au point de diffusion (magasins d'intrants) ; ii) lors des sessions CEP ; iii) les infrastructures de marché comprendront le traitement sur place des déchets accumulés et le drainage des eaux grises. | | Modéré |
| Patrimoine culturel | | |
| Risque(s): N/A | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: N/A | | Faible |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|--|-----------------|-----------------|
| Peuples autochtones | | |
| Risque(s): Les peuples autochtones peuvent être laissés de côté du soutien à l'entrepreneuriat et des règles et réglementations strictes concernant l'accès aux ressources forestières qui accueillent leurs activités traditionnelles peuvent affecter leurs moyens de subsistance. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: La plupart des zones ciblées n'accueillent pas de communautés autochtones, mais dans la province de Mai Ndombe au contraire ou les Peuples autochtones pygmées représentent une grosse minorité (20%) le projet interagira avec les organisations de peuples autochtones pygmées pour déterminer comment leurs membres peuvent être touchés et définir des activités spécifiques pour répondre à leurs besoins. | | Modéré |
| Santé, sécurité et sûreté des communautés | | |
| Risque(s): Les maladies infectieuses et parasitaires peuvent limiter l'état nutritionnel des enfants. | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Les garderies rurales permettront d'interagir avec les services de santé communautaires en vue d'une détection précoce. Des latrines et des cantines seront construites sur les sites des marchés. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes. | | Modéré |
| Emploi et conditions de travail | | |
| Risque(s): Cibler l'entrepreneuriat féminin peut favoriser une augmentation de leur charge de travail conduisant à un changement contre-productif | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: Le projet s'associera directement à un réseau de femmes pour prendre en compte leurs points de vue ; Les infrastructures faciliteront la participation des femmes aux marchés. Les conditions de travail des jeunes autour des marchés (chargement et déchargement) seront réglementées par des règlements locaux approuvés par toutes les parties prenantes. L'investissement en poste d'eau autonomes (PEA) facilitera l'accès à l'eau potable tout en diminuant la charge de travail pour les femmes | | Modéré |
| Réinstallation et réinsertion économique | | |
| Risque(s): N/A | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: N/A | | Faible |
| Émissions de gaz à effet de serre | | |
| Risque(s): L'ouverture des zones de production vers les centres urbains peut inciter les personnes vulnérables à s'engager dans des activités génératrices d'émissions de gaz à effet de serre (charbon de bois, déforestation...). | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Grâce au projet, les personnes vulnérables auront accès à d'autres possibilités avec une gamme d'activités allant de la gestion des forêts communautaires à la plantation de bambous pour développer une source plus propre de charbon de bois, en passant par le développement de l'agroforesterie. | | Faible |
| Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques | | |
| Risque(s): Ce risque est l'une des raisons de l'intervention puisque les populations rurales sont de plus en plus affectées par la variabilité et les aléas climatiques | Substantiel | |
| Mesures d'atténuation: La résilience aux changements climatiques fait partie de toutes les activités du projet. Un mécanisme spécifique sera activé en cas de catastrophes naturelles comme cela a été le cas pour l'éruption volcanique au Nord-Kivu pour soutenir les populations rurales les plus vulnérables touchées. | | Modéré |

| Catégories et sous-catégories de risque | Inhérent | Résiduel |
|---|-----------------|-----------------|
| Parties prenantes | | |
| Participation et coordination des parties prenantes | | |
| Risque(s): L'approche entrepreneuriale peut ignorer certaines catégories de ruraux défavorisés et plus vulnérables. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: Au cours de la conception, toutes les parties prenantes économiques et sociales impliquées (publiques et privées) seront pleinement associées de façon permanente: ce processus inclusif est l'un des principaux piliers de développement du projet. Le Projet agira en tant que facilitateur et médiateur entre les intérêts institutionnels, politiques, sociaux et économiques divergents/différents, principalement grâce au dialogue permanent, les Institutions et Organisations de la Société Civile structurées et organisées (y compris les administrations publiques centrales et locales, les Organisations Paysannes et Productrices, Réseaux de femmes et de jeunes, syndicats de commerçants/transports, OP, ONG, organisations communautaires, coopératives et réseaux de femmes et de jeunes, organisations de peuples autochtones, organisations de personnes handicapées). | | Faible |
| Doléances des parties prenantes | | |
| Risque(s): Les parties prenantes peuvent ne pas être informées des conditions d'accès aux activités soutenues par le projet en particulier. | Modéré | |
| Mesures d'atténuation: (i) Le Projet veillera toujours à ce que les parties prenantes soient pleinement informées de leurs droits par le biais d'une plateforme locale multipartite dont le rôle est de remettre en question la mise en œuvre du projet et qui sera remplie lors de la mission de supervision conjointe pour exprimer leurs points de vue; ii) les organisations nationales représentant les parties prenantes (OP, réseaux de femmes et de jeunes, organisation de personnes vivant avec un handicap, organisation de peuples autochtones) seront directement impliquées dans la mise en œuvre du projet par le biais d'un accord de collaboration négocié qui contiendra une clause de réception des griefs de leurs membres pour les diffuser dans les fora nationaux; et iii) les mécanismes de règlement des plaintes du FIDA seront déployés dans le cadre de l'exécution du projet. | | Faible |